



Mairie de Ferrières-en-Gâtinais
Service Urbanisme
A l'Attention de Mme BOUFEDJI Naïma

Cour de l'Abbaye, BP 29
45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Larmor Plage, le mercredi 25 Aout 2021

À l'attention de Mme BOUFEDJI Naïma

Service Urbanisme

Copie M. Julien MACE
Mme Imane OULOTE

SCI VAILOG FRANCE
ETYO

Référence : 0994 - VAILOG / Ferrières-en-Gâtinais
Construction d'une Plate-forme Logistique
ZAC ECO PARC de Ferrières-en-Gâtinais - 45210 - Ferrières-en-Gâtinais
Demande de Permis de Construire PC 045145 21 A0021 déposée le 28 Juillet 2021

Objet : Complément n°1 à la demande de Permis de Construire

Lettre Recommandée avec Avis de Réception : 2C 134 279 2851 2

Madame,

Nous revenons vers votre service dans le cadre de l'instruction en cours de la demande de Permis de Construire du projet en référence, déposée en Mairie de Ferrières-en-Gâtinais le 28 Juillet 2021.

Nous accusons bonne réception de la demande de pièces manquantes établie par le service instructeur, en date du 12 Août 2021.

Nous vous prions de trouver ci-joint 3 exemplaires du Complément n°1, en date du 25 Août 2021, à la demande de Permis de Construire PC 045145 21 A0021 en cours d'instruction.



Espace du Ter / 13, Boulevard Jean Monnet / 56260 LARMOR-PLAGE / FRANCE
+33 (0)2 97 35 08 80 / contact@archi-factory.eu / www.archi-factory.eu

S.A.R.L. d'Architecture au Capital de 10 000 € / Siret 522 921 378 00017 RCS Lorient N° de gestion 2010 B 449 / TVA FR24522921378 / NAF 7111Z
Inscrite à l'ordre des Architectes sous le numéro national S13976 / Tableau Régional de l'Ordre des Architectes de Bretagne breS01500

Ce complément répond aux différentes demandes formulées par la Demande de Pièces Complémentaires du 12 Août 2021, auxquelles nous apportons les commentaires et précisions ci-dessous.

1 – Cerfa 13409-07

Le présent Complément n°1 intègre le Cerfa 13409-07 modifié. Les places de stationnement PL ont été ajoutées à la page 7/18 (§5.7 Stationnement), et page 17/18 (§1.3 Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement).

2 – F 10 – Attestation de paiement d'une redevance archéologique préventive

Le présent Complément n°1 n'intègre pas l'attestation de paiement archéologique préventive (F10). En tant que porteur de projet de la ZAC, le paiement de la redevance correspondante sera effectué par la Communauté de Communes des 4 Vallées, et non par SCI VAILOG FRANCE. La Communauté de commune a effectué la demande de diagnostic archéologique en date du 21 janvier 2020, pour laquelle ils ont reçu une réponse de la région le 17 août 2020.

Veillez trouver ci-joint une copie de ce retour transmis à l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, ainsi qu'à l'entreprise SCI VAILOG France.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce Complément n°1 à la demande de Permis de Construire de SCI VAILOG FRANCE, et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente d'une fin d'instruction rapide et favorable de notre demande de permis de construire, je vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Pierre MADELAINE
Gérant



Espace du Ter / 13, Boulevard Jean Monnet / 56260 LARMOR-PLAGE / FRANCE
+33 (0)2 97 35 08 80 / contact@archi-factory.eu / www.archi-factory.eu

S.A.R.L. d'Architecture au Capital de 10 000 € / Siret 522 921 378 00017 RCS Lorient N° de gestion 2010 B 449 / TVA FR24522921378 / NAF 7111Z
Inscrite à l'ordre des Architectes sous le numéro national S13976 / Tableau Régional de l'Ordre des Architectes de Bretagne breS01500